Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240619-DLB32\_19062024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE ID/VR

QUESTION N° 32

**NOMENCLATURE - 7.1.2** 

VILLE DE LENS CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 JUIN 2024

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023

Rapporteur: Monsieur Thibault GHEYSENS

Le Compte Administratif 2023 s'élève à la somme de 84 708 081,85 € en recettes et 78 128 249,41 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à payer et à réaliser en investissement.

Les restes à payer en dépenses s'élèvent à 9 443 727 € et les restes à réaliser en recettes à 7 107 208 €, ce qui représente un solde négatif de 2 336 519 €.

Le résultat de clôture du budget ville au 31 décembre 2023 se présente ainsi :

- ✓ un solde positif de 10 583 921,48 € en section de fonctionnement,
- ✓ un solde négatif de 2 398 143,36 € en section d'investissement en intégrant le résultat 2022,
- ✓ un solde négatif de 4 734 662,36 
  € en section d'investissement en intégrant les reports.

La somme disponible pour le budget 2024 avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2022 et les reports de 2023 sur 2024, est donc de 5 849 259,12 €.

Vu les articles L.1612-12 et L1612-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au compte administratif et à l'arrêté des comptes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant qu'il permet de comparer les prévisions avec les réalisations, précise le solde d'exécution de la section d'investissement et arrête le résultat cumulé de la section de fonctionnement,

Considérant que M. Jean-Pierre HANON, adjoint au maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Sylvain ROBERT, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Pierre HANON, adjoint au maire, pour le vote du Compte Administratif,

Après avoir entendu le rapport de M. Thibault GHEYSENS, 5ème adjoint chargé des Finances,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

Approuver le compte administratif 2023, dressé par l'ordonnateur, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	_
Résultat de l'exercice 2023 (fonctionnement) : +	7 215 547,87 €
Résultats antérieurs reportés (fonctionnement) : +	3 368 373,61 €
Résultat à affecter (fonctionnement):+	5 849 259,12 €
<ul> <li>Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :</li> </ul>	2 398 143,36 €
Solde des reports d'investissement :	2 336 519,00 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :	4 734 662,36 €

Constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

Monsieur HANON, premier Adjoint au Maire, assure la présidence du Conseil Municipal, Monsieur ROBERT ayant quitté la salle avant présentation et débat de la délibération n°32.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour........... 30 Contre...... 0

Abstentions..... 3 (Mmes LEROY et LAUWERS, M. CLAVET)

Le Maire,

Sylvain ROBERT

THE STATE OF THE S

La Secrétaire de Séance,

Virginie GLEMBA

2/2



Sylvain ROBERT

Maire de Lens Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité – Accès aux services publics et ressources internes Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX Réf : VB/BB

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFICHE EN MAIRIE LE 20 JUIN 2024

\_\_\_\_\_

SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

\_\_\_\_=

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2024.

<u>Etaient présents</u>: MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. REAL, Mme MASSET, M. HOJNATZKI, Mmes GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, M. CLAVET.

<u>Etaient excusés</u>: Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. PACH n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents: MM. DESMARETZ, DUCASTEL, Mme DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme GLEMBA, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.